



## LA MOTTE INFO

Avril 2020 N° 24

### MOT DU MAIRE

#### Réussir le déconfinement

Le coronavirus a totalement bouleversé la vie des Français. Il a déjà fait plus de 20000 morts, nous a mis sous « état d'urgence sanitaire » avec une mesure extrêmement forte, le confinement. Certes, comme l'écrit l'Association des Maires de France en introduction de sa « Contribution ... à la préparation du déconfinement », « la décision du confinement a été prise dans l'urgence et sans concertation préalable des communes et de leur maire. Elle les a mis dans l'obligation de répondre aux interrogations de la population sans connaître les intentions de l'État, découvertes au fil de leur élaboration... ». Mais ce confinement, avec toutes ses contraintes, a certainement permis à la France d'éviter un bilan encore plus tragique.

Le Président de la République nous a donné la date du 11 mai comme perspective de sortie du confinement, avec des conditions qui sont encore loin d'être toutes définies. Dans l'attente, il nous faut absolument rester vigilants. La Charente a la particularité d'être un des départements de France les moins touchés. Il ne faudrait pas que cela nous rende insouciants et que nous soyons victimes d'une deuxième vague redoutée à l'échelon national pour cause de déconfinement anarchique voire anticipé comme certains pourraient être tentés de le faire.

Comme cela vous est précisé plus loin, la municipalité travaille à la réussite de cette sortie du confinement, avec le précieux concours de la Communauté de Communes de Charente Limousine, de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires de la Charente, et du Département de la Charente. Qu'ils en soient remerciés, avec toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour que cette période difficile ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

*Le Maire, Michel COQ*



LA POSTE

## OUVERTURE BUREAU DE POSTE



Depuis le 20 avril, le bureau de Poste de Montemboeuf et l'Espace France Services sont ouverts au public

**les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

L'Espace France Services s'est aussi organisé pour répondre à distance aux citoyens souhaitant un accompagnement sur les démarches en ligne. Sur la ligne téléphonique 05 45 65 24 76 ou sur la boîte mail [france-services.montemboeuf@laposte.fr](mailto:france-services.montemboeuf@laposte.fr), une réponse sera donnée dans les meilleurs délais.

## AIDE AUX ENTREPRISES - COVID-19



L'Etat a mis en place un fonds de solidarité pour aider les entreprises en difficulté pendant la crise sanitaire.

Pour faire une demande, vous devez vous connecter à votre espace particulier sur le site [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr).



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

Lors de sa séance plénière du 10 avril, la Région a pris des mesures d'urgence pour soutenir les entreprises et les associations neo-aquitaines, mais aussi les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr).

En complément de ces aides, la Communauté de Communes de Charente Limousine a également mis en place un fonds d'aide exceptionnel pour soutenir les acteurs économiques du territoire. Un prêt d'honneur d'un montant maximal de 4 000 € renforce ce dispositif.

**CHARENTE  
LIMOUSINE**

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter le service économique de la Communauté de Communes, M. Arnaud LORANT ([arnaud.lorant@charente-limousine.fr](mailto:arnaud.lorant@charente-limousine.fr)).

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)

## INFOS PRATIQUES

### CONTACTS MAIRIE :



05 45 65 05 69



05 45 05 06 33



commune-de-mazerolles@wanadoo.fr

**La Mairie est actuellement fermée au public.**

**Le secrétariat reste joignable pendant les heures d'ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h, par téléphone et par mail.**

**En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire, un adjoint ou votre référent village.**

**Des attestations de déplacement dérogatoires sont à votre disposition, à la mairie, dans une pochette placée sur le bord de la fenêtre, derrière un volet de la salle du Conseil Municipal.**

L'agent communal a repris le travail le 16 avril. Il assure en priorité l'entretien des espaces verts et des voies de circulation. Il a pour consigne d'avoir le moins de contact possible avec les riverains. Bien qu'il soit agréable de voir quelqu'un dans le village en cette période de confinement, nous vous demandons, pour vous protéger et le protéger, de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

D'autre part, la Mairie tient **un registre nominatif** des personnes âgées, seules ou vulnérables qui sont appelées en cas de période de pandémie, grand froid ou canicule. Les personnes inscrites sur ce registre ont été contactées dès le début du confinement. Si vous souhaitez vous inscrire et être rappelés régulièrement pendant ces périodes particulières, merci de contacter le secrétariat de mairie ou un membre du CCAS (Michel COQ, Françoise LAMBERT, Josette GRANET ou Dominique RICHE) qui relaira l'information.

## MANIFESTATIONS ET SALLE MAURICE FAURY

Depuis le début du confinement et jusqu'à nouvel ordre, la salle Maurice Faury est fermée au public.

**Toutes les manifestations publiques ou privées sont donc annulées pour le moment.**

Dans cette optique, la commémoration du 8 mai ne peut avoir lieu cette année. Une gerbe sera déposée au monument aux morts par le Maire à 11h. Il sera accompagné, dans la mesure du possible, du porte drapeau.



## **INFOS CALITOM**

- Les jours de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes restent inchangés.
- Les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Les bennes à verre sont vidées régulièrement.

## COMMANDE DE MASQUES

Le CCAS de la commune, par l'intermédiaire de l'association des Maires de la Charente, a commandé 500 masques à usage unique qui seront livrés vers la mi-mai. Ces masques seront destinés au personnel communal et aux personnes les plus fragiles de la commune.

La Communauté de Communes propose également de doter les artisans et les salariés de tout le territoire, de masques jetables, dits chirurgicaux, la livraison est prévue fin avril.

La municipalité travaille également avec la communauté de communes pour une commande de masques lavables à distribuer dans vos boîtes aux lettres (un masque par habitant) en complément de ceux proposés par le département. Les délais de livraison ne sont pas encore précisés.



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

**APPEL  
AUX CHARENTAIS**

**1 masque réutilisable pour chaque charentais !**

Le Département de la Charente s'engage à doter tous les Charentais de masques en tissu.

Que vous soyez un particulier, une association ou une entreprise et que vous voulez produire des masques en tissu (modèle AFNOR), le Département de la Charente s'engage à vous fournir la matière première (tissu, fils de couture), à collecter puis à distribuer auprès de tous les Charentais les masques réalisés.

**VOUS PROTÉGER :  
NOTRE PRIORITÉ !**

Pour faire parvenir vos demandes de matière première :  
**contact@lacharente.fr // 05 16 09 50 00**  
ou en remplissant le formulaire en ligne :  
**http://bit.ly/masquescharentais**

Merci de préciser les quantités sollicitées. Nous reviendrons vers vous concernant les modalités de mise à disposition des fournitures, de collecte des masques fabriqués et de leur redistribution en territoire.

www.lacharente.fr // Département de la Charente - Officiel  
@charente // départementcharente

**OPERATION  
1 CHARENTAIS =  
1 MASQUE**

Si vous souhaitez participer à la réalisation de masques en tissus, vous pouvez récupérer le matériel nécessaire au :  
Centre Routier Départemental  
**à Montemboeuf ou à La Rochefoucauld.**  
Tous les jours de 10h à 12h.

## LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie, plante hautement allergisante, sort de terre en avril-mai. **Sa destruction est obligatoire** (arrêté du 20 mai 2019) idéalement avant mi-juillet, avant qu'elle ne produise du pollen.

## ETAT CIVIL

*Pour rappel, le Règlement Général de la Protection des Données nous impose désormais de ne plus nommer les personnes nées, mariées ou décédées sur la commune.*

En ce début d'année, nous avons eu une naissance dans le village de Brie, un mariage et un décès au Maine au Brun.